



Feuilles de paie "falcifiees"

Par **brijounette**, le **20/04/2015** à **17:39**

Bonsoir,

Depuis la fin de l'année 2014, je demande à mon patron les feuilles de paie, qu'il ne m'a jamais remises depuis 3 ans... Finalement, après une LR AR, il me les a raménées, en deux fois.. Non seulement, il a rectifié le coefficient (qui était 165 jusqu'à mai 2013) en le montant à 235 (normal) sans toucher à la rémunération, qui reste quasiment la même depuis 7 ans. (de 322 c'est monté à 344).

Mais il y a pire, car j'ai pris 4 jours de CA cette année, et sur la feuille je suis censée en avoir pris 30, et en avoir 2. Il a "pipé" les feuilles en remontant à mai 2013.

J'appelle cela un "patron voyou", qui s'assoie littéralement sur nos droits...

Sachant que je marque tout, puis-je lui réclamer de payer ce qu'il me reste de congés réellement.

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **20/04/2015** à **18:17**

Bonjour,

Si vous avez toutes les preuves de votre présence pendant que l'employeur vous indique en congés payés, vous pourriez même exercer un recours...